
Rapport annuel de 2020-2021 concernant la Loi sur l'accès à l'information

Du 1er Avril 2020 au 31 Mars 2021

Conseil de recherches en sciences
naturelles et en génie du Canada

0# [Áææã| ^Á ÁÒ) * |ã @Á } à ^! Á@ Áã| ^Á

GEËGEFÁE } ~ æÁ^ [| ÁE&^ • Á ÁQ { | { æã } ÁE&c

Ú [~ | Á àc } ãÁ | ~ • Á ^ Á ^ } • ^ ã } ^ { ^ } • É ã ^ ã | ^ : Á & { { ~ } ã ~ ^ | Áæ ^ & Á

Ô [} • ^ ã Á ^ Á ^ & @ ! & @ • Á } Á & ã } & • Á æ ~ ! ^ | ^ • Á c Á } Á . } ã Á ~ Á Ô æ } æ ã æ
æã Éã |] O } • ^ | & É • } * É & É æ Á

î ÁæÁ æ • c ÁæÁ ã ^ Á ~ Á @ Á ~ Á Ô æ } æ ã æ Á | ! • ^ } c . ^ Á æ Á
| Á ã ã d ^ Á ^ Á Q } [çæã } É Á ^ Á Ú & ã } & • Á c Á ^ Á Q ã ~ • d ã ÉGEË

ÔæÉ [É ð Ò È È Ò È Ö Ö Á ç & @ Á Ö Ö Á ã } 8æ D
Ò Ò Ò Á Ò F î È í ì G

Contenu

1. Introduction	3
2. À propos du CRSNG	3
2.1 Mandat	3
2.2 Responsabilités	4
3. Structure organisationnelle et délégation de pouvoirs	4
3.1 Structure organisationnelle	4
3.2 Bureau de l'AIPRP	5
3.3 Ordonnance de délégation de pouvoirs	5
4. Interprétation du rapport statistique	6
4.1 Demandes présentées en vertu de la LAI	6
Figure 1 : Nombre de demandes reportées, reçues et fermées (2016-2021) 6	
Figure 2 : Nombre de pages (2016-2021)	7
4.2 Nature des demandes	7
Figure 3 : Attribution des demandes aux BPR - CRSNG (2020-2021)	8
Figure 4 : Provenance des demandes d'accès à l'information (2020-2021) ..	8
4.3 Résultat des demandes traitées	9
Figure 5 : Résultats des demandes d'accès à l'information traitées	9
(2020-2021)	9
4.4 Exceptions invoquées	9
4.5 Exclusions invoquées	10
4.6 Délai de traitement	10
Figure 6 : Délai de traitement des demandes d'accès à l'information	10
(2020-2021)	10
4.7 Consultations interorganisationnelles d'accès à l'information	11
Figure 7 : Nombre de demandes de consultation au sujet de l'accès à	
l'information qui ont été fermées (2016 à 2021)	11
Figure 8 : Nombre de pages traitées pour les demandes de consultation au	
sujet de l'accès à l'information (2016 à 2021)	12
Figure 9 : Résultats des demandes de consultation au sujet de l'accès à	
l'information (2020-2021)	12
4.8 Incidence de la COVID-19	13
5. Surveillance et activités connexes	13
5.1 Examen informel de l'information	13
5.2 Droits	14

5.3 Coûts	14
5.4 Formation	14
5.5 Initiatives et projets (achevés ou en cours)	14
5.6 <i>Info Source</i> , information accessible au public et centres de demande de renseignements.....	14
5.7 Défis	15
5.7.1 Demandes reportées	15
5.7.2 Ressources humaines	15
5.7.3. Complexité des dossiers.....	16
6. Plaintes et audits.....	16
6.1 Nombre et nature des plaintes	16
6.2 Audits	16
Annexe A - Instrument de délégation	17
Annexe B – Rapport statistique annuel de 2020-2021 concernant la <i>Loi sur l'accès à l'information</i>	18

1. Introduction

La *Loi sur l'accès à l'information* (LAI) (Lois révisées du Canada, chapitre A-1, 1985) a été promulguée le 1^{er} juillet 1983.

La LAI donne aux citoyens canadiens et aux résidents permanents au Canada ou à l'étranger et à toutes les personnes et sociétés présentes au Canada le droit d'obtenir des renseignements contenus dans les documents du gouvernement, sous réserve de certaines exceptions particulières et limitées.

Selon l'article 94 de la LAI, à la fin de chaque exercice, chacun des responsables d'une institution fédérale établit pour présentation au Parlement le rapport d'application de la LAI au sein de son institution.

Le présent rapport donne un aperçu des activités du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG) pour la période allant du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021 (période visée par le présent rapport).

Pour en savoir plus

Coordonnateur de l'accès à l'information et de la protection des renseignements
personnels

Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada
350, rue Albert, 13^e étage, Ottawa (Ontario) K1A 1H5

Courriel : atip-aiprp@nserc-crsng.gc.ca

Téléphone : 613-995-6214

Télécopieur : 613-943-1222

2. À propos du CRSNG

2.1 Mandat

Créé le 1^{er} mai 1978, le CRSNG est un organisme fédéral qui a le statut d'employeur distinct en vertu de la *Loi sur les relations de travail dans la fonction publique*. Il reçoit son financement directement du Parlement et lui fait rapport par l'intermédiaire du ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie. Il est chargé de promouvoir et d'appuyer la recherche en sciences naturelles et en génie, à l'exception des sciences de la santé. Le CRSNG est le principal organisme fédéral qui investit dans la recherche et la formation postsecondaires dans les domaines des sciences naturelles et du génie.

Le Conseil du CRSNG comprend un président et au plus 18 membres émérites qui proviennent du secteur privé et du secteur public. Le président du CRSNG est le premier dirigeant. Le vice-président élu assure la présidence du Conseil et du

Bureau du Conseil du CRSNG. Divers comités permanents donnent au Conseil du CRSNG des avis sur des questions stratégiques. Les décisions de financement sont prises par le président du CRSNG ou son remplaçant désigné, qui tiennent compte des recommandations formulées par les comités d'évaluation par les pairs.

2.2 Responsabilités

Le CRSNG aide à faire du Canada un pays de découvreurs et d'innovateurs, au profit de tous les Canadiens. Au cours des 10 dernières années, le CRSNG a investi plus de 10-milliards de dollars dans des programmes de recherche fondamentale et des projets de recherche réalisés par des établissements postsecondaires en partenariat avec des organismes industriels, ainsi que dans la formation de la prochaine génération de scientifiques et d'ingénieurs du Canada.

Les cinq objectifs stratégiques du CRSNG s'établissent comme suit :

- Favoriser une culture des sciences et du génie au Canada et rendre les sciences et le génie accessibles.
- Fournir un tremplin à la nouvelle génération, mobiliser l'expertise scientifique future du Canada et permettre aux scientifiques en début de carrière d'entreprendre une carrière de chercheur indépendant.
- Bâtir une base de recherche diversifiée et concurrentielle et favoriser les percées scientifiques et l'excellence de la recherche.
- Renforcer la dynamique entre la découverte et l'innovation et approfondir les interactions entre les collèges, les universités, le secteur privé, les gouvernements et la société civile.
- Prendre le virage mondial, assurer l'accès du Canada aux connaissances et à l'expertise mondiale en sciences et en génie et accroître la participation des chercheurs canadiens aux projets de recherche internationaux.

3. Structure organisationnelle et délégation de pouvoirs

3.1 Structure organisationnelle

Le Bureau de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels (AIPRP) relève du Secrétariat du CRSNG, qui est sous la direction du secrétaire du Conseil.

Un coordonnateur de l'AIPRP à temps plein, qui relevait du secrétaire du Conseil, fut épaulé par un agent de l'AIPRP, lequel consacrait la moitié de son temps à l'AIPRP au sein du Secrétariat. Le président a délégué ses pouvoirs au vice-président, Communications et affaires générales et internationales, au directeur exécutif, Planification et politiques organisationnelles, au secrétaire du Conseil et au coordonnateur de l'AIPRP.

Le CRSNG a eu recours à des employés nommés pour une période déterminée, des services d'aide temporaire et des étudiants pour obtenir des ressources supplémentaires, au besoin.

3.2 Bureau de l'AIPRP

Le Bureau de l'AIPRP coordonne les réponses aux demandes présentées au CRSNG en vertu de la LAI. Il offre également des interprétations, des conseils et des recommandations au personnel du CRSNG sur les implications de l'LAI sur leurs activités ainsi que des séances de formation, d'éducation et de sensibilisation. Il mène également les activités suivantes :

- traiter et gérer les plaintes concernant l'accès à l'information;
- traiter les consultations au sujet de l'accès à l'information reçues d'autres institutions;
- préparer des statistiques annuelles pour le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (SCT) et un rapport annuel au Parlement;
- mettre à jour dans les sites Web du CRSNG et du gouvernement du Canada de l'information concernant les fonctions d'accès à l'information et les demandes d'accès à l'information traitées;
- coordonner les mises à jour de la publication *Info Source*;
- gérer le système de gestion électronique de l'AIPRP;
- examiner les documents organisationnels;
- fournir des commentaires sur l'examen de la LAI, en réponse à l'appel du SCT aux institutions gouvernementales, sollicitant des commentaires sur les questions clés à aborder dans la Loi;
- participer à des tribunes pour le milieu de l'AIPRP, comme les réunions et les groupes de travail du milieu de l'AIPRP du SCT.

3.3 Ordonnance de délégation de pouvoirs

Aux termes de l'article 3.2(2) de la LAI, le président du CRSNG est désigné comme responsable d'institution fédérale aux fins de l'application de la LAI.

Conformément à l'article 95(1) de la LAI, les administrateurs généraux peuvent déléguer, à des cadres ou à des employés de l'institution qui occupent un poste au niveau approprié, certains des pouvoirs, devoirs ou fonctions que la LAI confère par décret au responsable de l'institution. On trouvera cette délégation de pouvoirs à l'annexe A.

4. Interprétation du rapport statistique

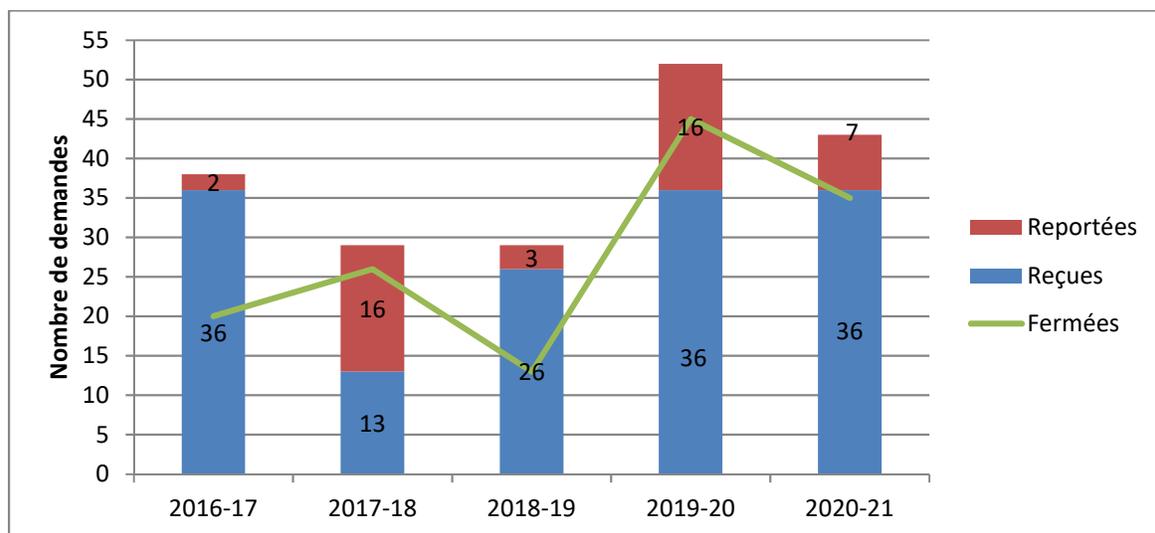
Le rapport statistique de 2020-2021 du CRSNG concernant la LAI figure à l'annexe B.

4.1 Demandes présentées en vertu de la LAI

Entre le 1^{er} avril 2020 et le 31 mars 2021, le CRSNG a reçu 36 nouvelles demandes et n'avait pas encore répondu à 7 demandes reçues au cours de l'exercice précédents (2019-2020), ce qui donne un total de 43 demandes.

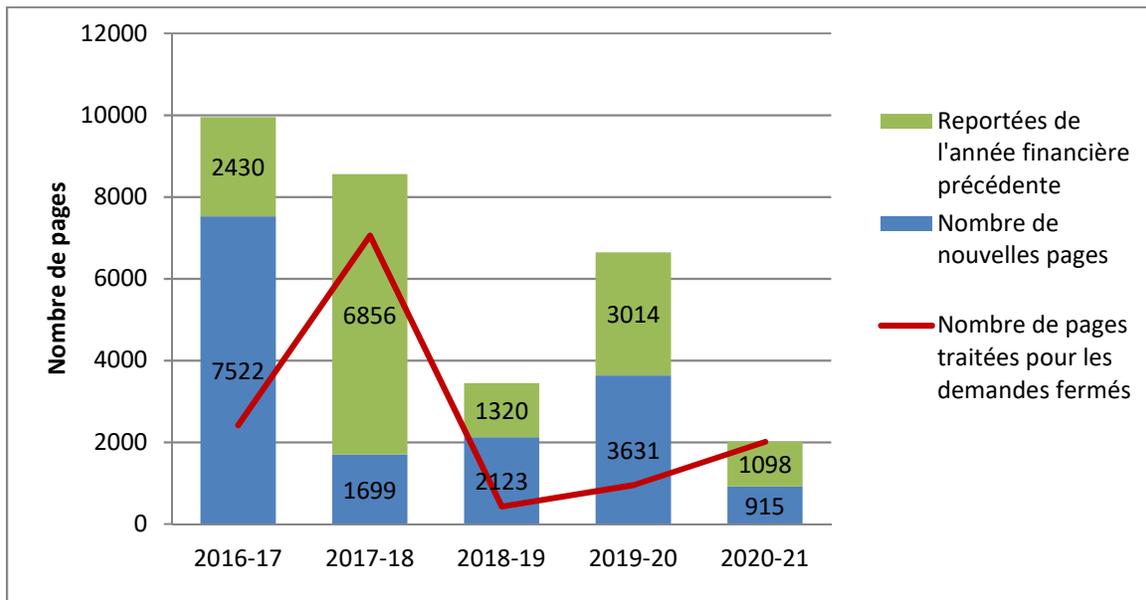
Le CRSNG a fermé 35 demandes et en a reporté 8 à la période suivante (2021-2022). Ce nombre de demandes fermées est plus faible que celui de l'exercice 2019-2020 (45 demandes fermées), mais nettement supérieur aux 13 demandes fermées au cours de la période 2018-2019.

Figure 1 : Nombre de demandes reportées, reçues et fermées (2016-2021)



Au cours de la période visée par le présent rapport, le Bureau de l'AIPRP a reçu 915 nouvelles pages à traiter, qui se sont ajoutées aux 1098 pages reportées de l'exercice 2019-2020, ce qui donne un total de 2013 pages.

Figure 2 : Nombre de pages (2016-2021)

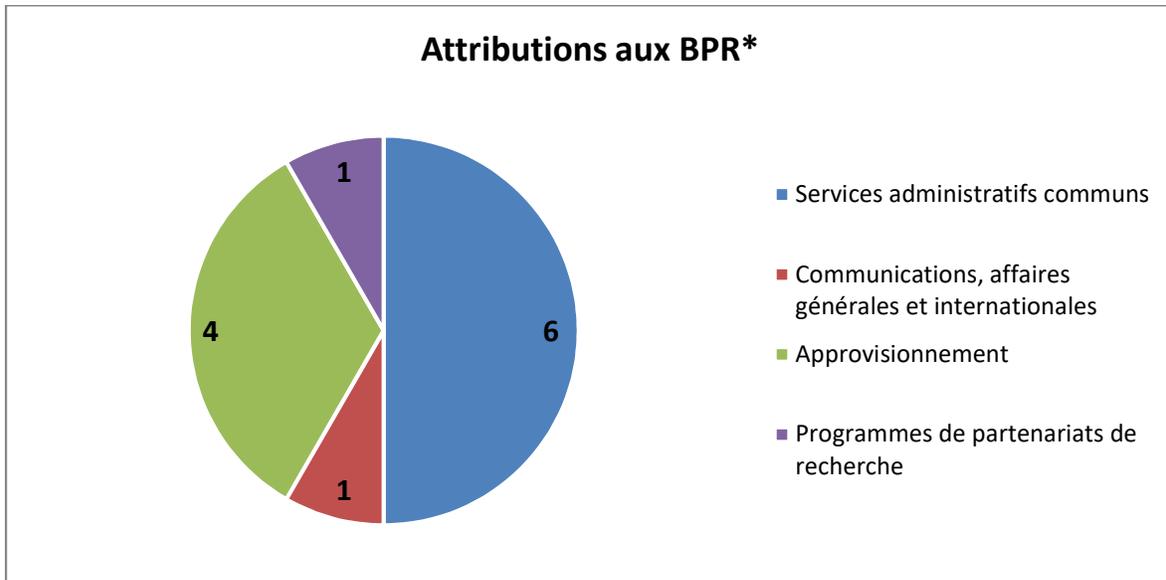


4.2 Nature des demandes

Les demandes d'accès à l'information peuvent viser plusieurs programmes et activités. Les 36 nouvelles demandes d'accès à l'information reçues pendant la période visée par le présent rapport ont été attribuées aux bureaux de première responsabilité (BPR) au sein du CRSNG. Au total, pour 36 des nouvelles demandes, le Bureau de l'AIPRP a procédé à 12 assignations auprès de différentes divisions et directions du CRSNG car certaines demandes concernaient plus d'un BPR.

Les demandes ont été attribuées comme suit aux BPR :

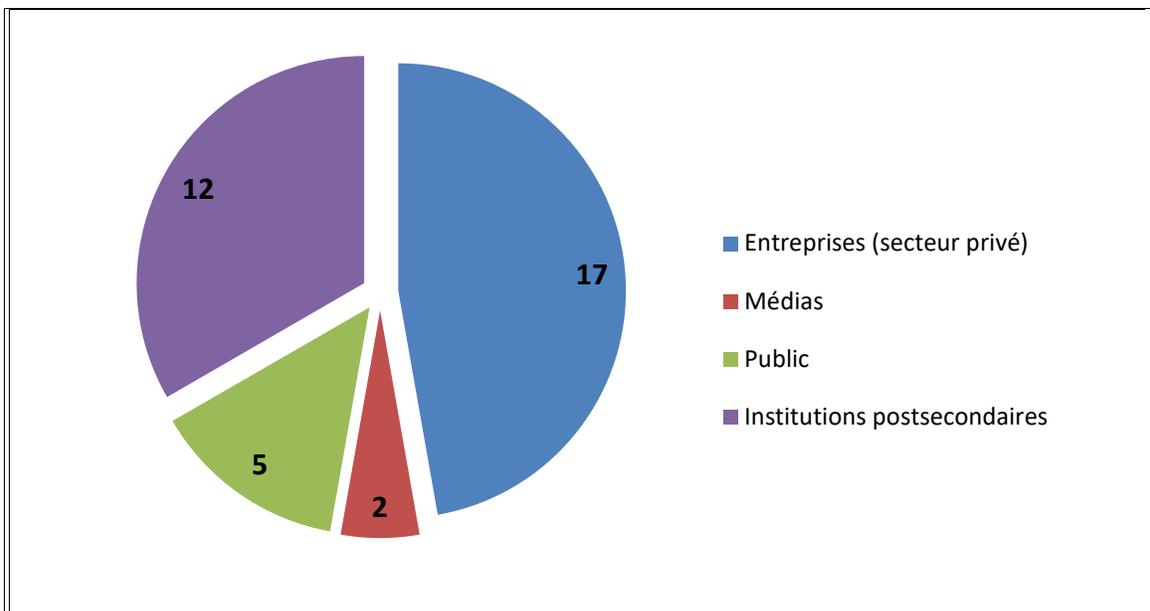
Figure 3 : Attribution des demandes aux BPR - CRSNG (2020-2021)



**Remarque : Certaines demandes ont été attribuées à plus d'un BPR.*

La provenance des 36 nouvelles demandes d'accès à l'information reçues pendant la période visée par le présent rapport était répartie comme suit :

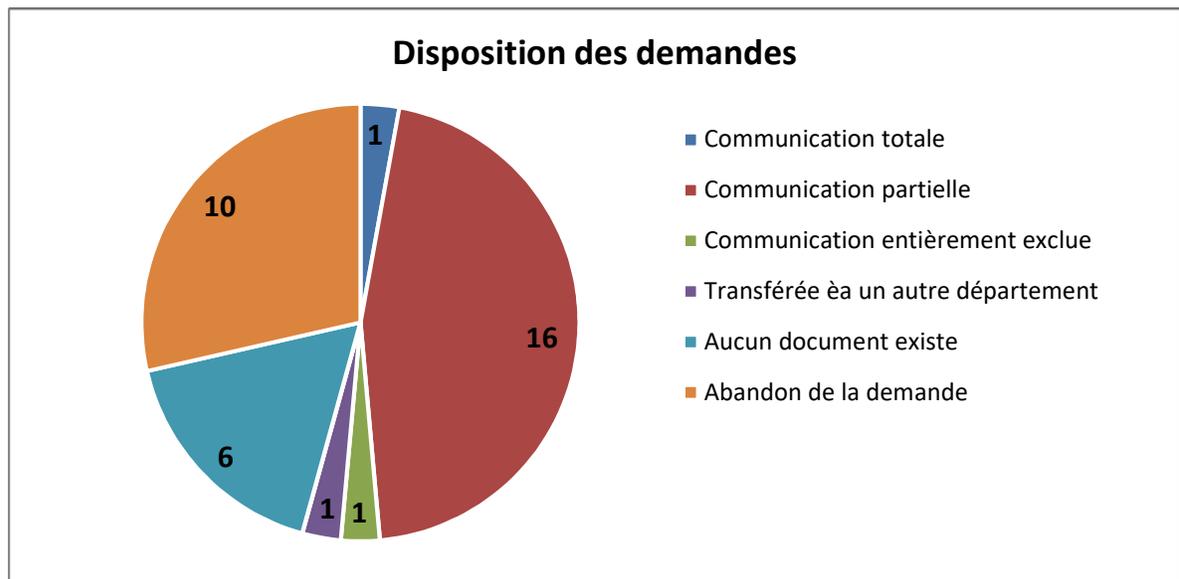
Figure 4 : Provenance des demandes d'accès à l'information (2020-2021)



4.3 Résultat des demandes traitées

Des demandes d'accès à l'information traitées en 2020-2021, 35 ont été fermées; au total, 2013 pages ont été traitées, 1839 pages ont été communiquées et 4 autres pages furent traitées mais non communiquées pour des demandes abandonnées.

Figure 5 : Résultats des demandes d'accès à l'information traitées (2020-2021)



Sur les 35 demandes qui ont été fermées, 1 demande a été entièrement communiquée, 16 ont été communiquées en partie, 10 ont été abandonnées et 6 n'étaient associées à aucun dossier. De plus, 1 demande fut entièrement exclue en vertu de la loi sur la protection des renseignements personnels (LRC) et 1 autre fut a été transférée à un autre département.

4.4 Exceptions invoquées

La LAI prescrit un certain nombre d'exemptions qui permettent ou obligent l'organisme à refuser de divulguer certains types de renseignements. Les 3 exemptions les plus courantes invoquées par le CRSNG en 2020-2021 étaient les renseignements personnels (article 19), les renseignements sur les tiers (article 20) et les activités du gouvernement (article 21). Les exemptions prévues à l'article 16 (méthodes employées pour assurer la protection des bâtiments, des structures ou des systèmes) et à l'article 13 (renseignements obtenus à titre confidentiel) ont été invoquées. Notez que plus de 1 exemption peut être appliquée à 1 demande d'accès à l'information.

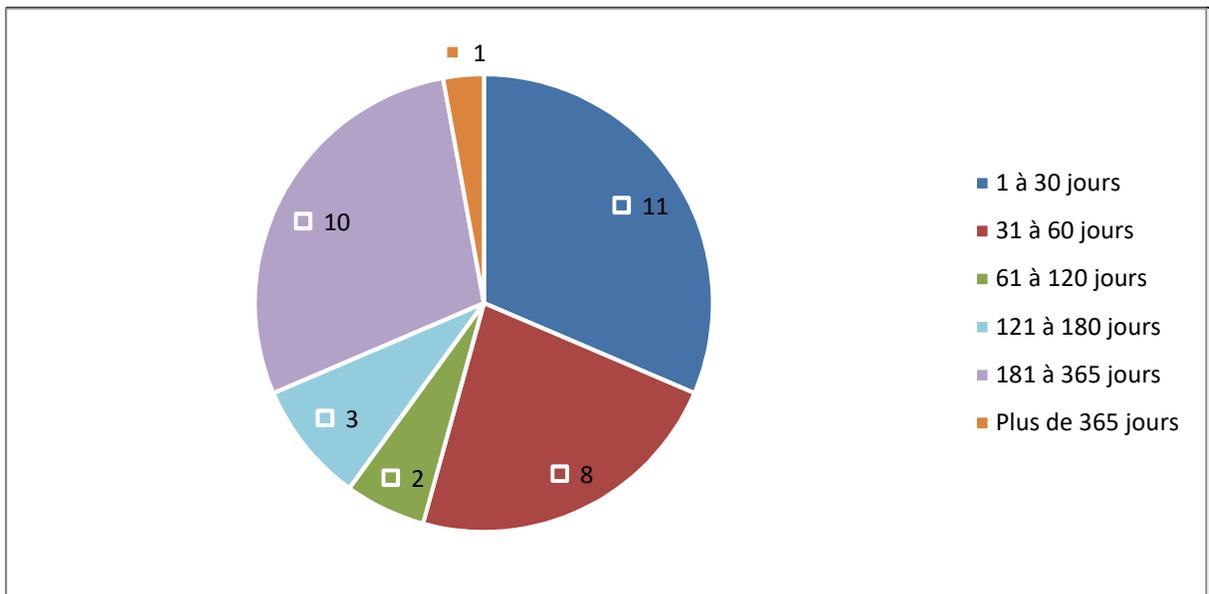
4.5 Exclusions invoquées

Le CRSNG a invoqué 0 exclusions en vertu de l'article 69 (documents confidentiels du Cabinet) au cours de la période visée.

4.6 Délai de traitement

Au cours du délai initial de 30 jours, 24 des 43 demandes d'accès à l'information ont été fermées. Les autres 11 demandes l'ont été au-delà de ce délai. Le CRSNG a reporté 8 demandes à la période suivante (2021-2022). La figure 6 ci-après fournit de l'information détaillée sur les 35 demandes qui ont été fermées.

**Figure 6 : Délai de traitement des demandes d'accès à l'information
(2020-2021)**



Le CRSNG a invoqué une prorogation du délai en vertu de l'alinéa 9(1)(a) dans le cas de 29 demandes en raison d'une entrave au fonctionnement de l'institution, de l'ampleur des recherches à effectuer et du grand nombre de documents demandés. L'alinéa 9(1)(b) (consultations) a été invoqué dans le cas de 14 demandes. L'alinéa 9(1)(b) (consultations) a été invoqué dans le cas de 2 demandes.

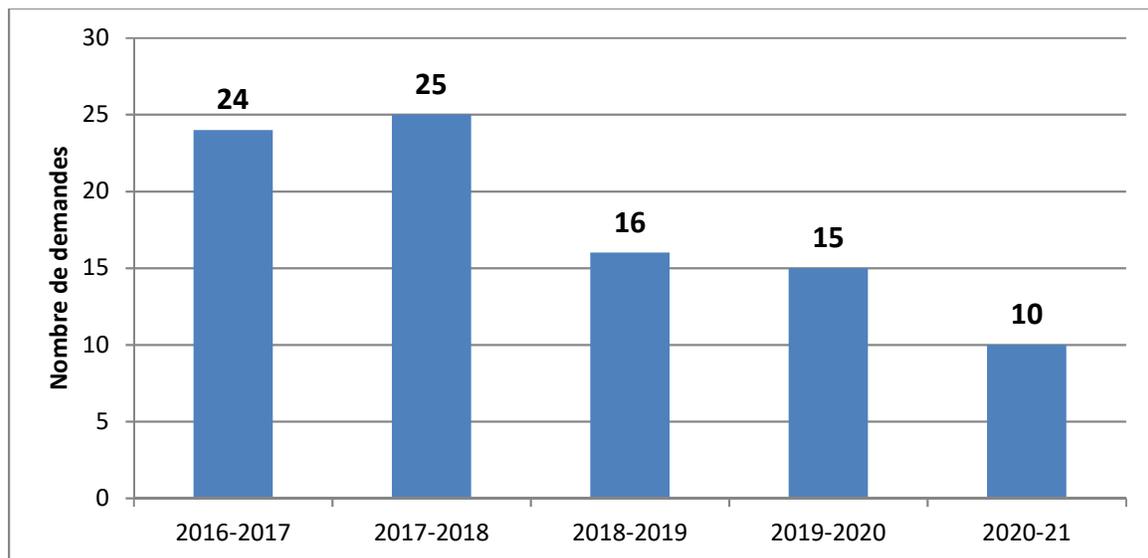
En outre, 11 réponses ont été fournies après la date limite prévue par la loi du fait que la prorogation du délai demandée n'était pas suffisante (en raison de la complexité des demandes, du grand volume de pages à traiter, du manque de ressources et du temps d'attente pour les réponses des ministères ou tiers consultés).

En tenant compte des prorogations du délai, le CRSNG a fermées 31,4% demandes dans le délai prévu par la loi, comparativement au taux de 84,4% pour l'exercice 2019-2020, et 92,3% pour l'exercice 2018-2019, où le nombre de requêtes fut inférieur à 2020-2021 et les ressources plus nombreuses.

4.7 Consultations interorganisationnelles d'accès à l'information

Le CRSNG a reçu 9 nouvelles demandes de consultation au sujet de l'accès à l'information provenant d'autres ministères et 1 consultation au sujet de l'accès à l'information provenant d'une organisation externe. Ce nombre est plus bas que la moyenne sur 5 ans (2016-2017 à 2020-2021).

Figure 7 : Nombre de demandes de consultation au sujet de l'accès à l'information qui ont été fermées (2016 à 2021)



Les 10 demandes de consultation au sujet de l'accès à l'information reçues par le CRSNG en 2020-2021 ont été fermées au cours de l'exercice. Les demandes de consultation au sujet de l'accès à l'information ont généré le traitement d'un total de 26 pages. Il s'agit d'une diminution comparativement aux 2 périodes de rapport précédentes (153 pages en 2019-2020 et 207 pages en 2018-2019).

Figure 8 : Nombre de pages traitées pour les demandes de consultation au sujet de l'accès à l'information (2016 à 2020)

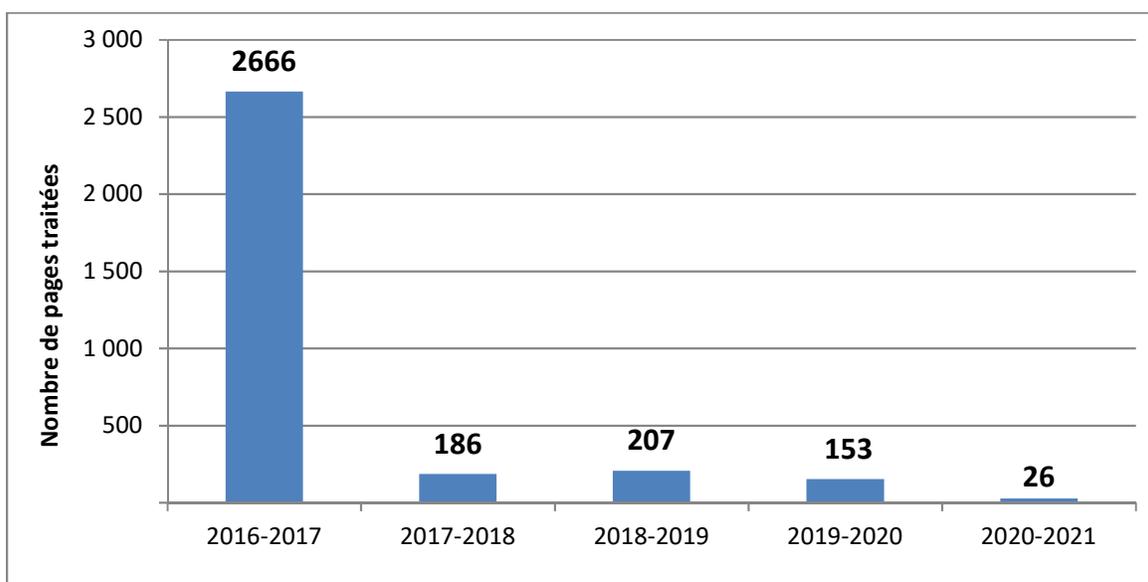
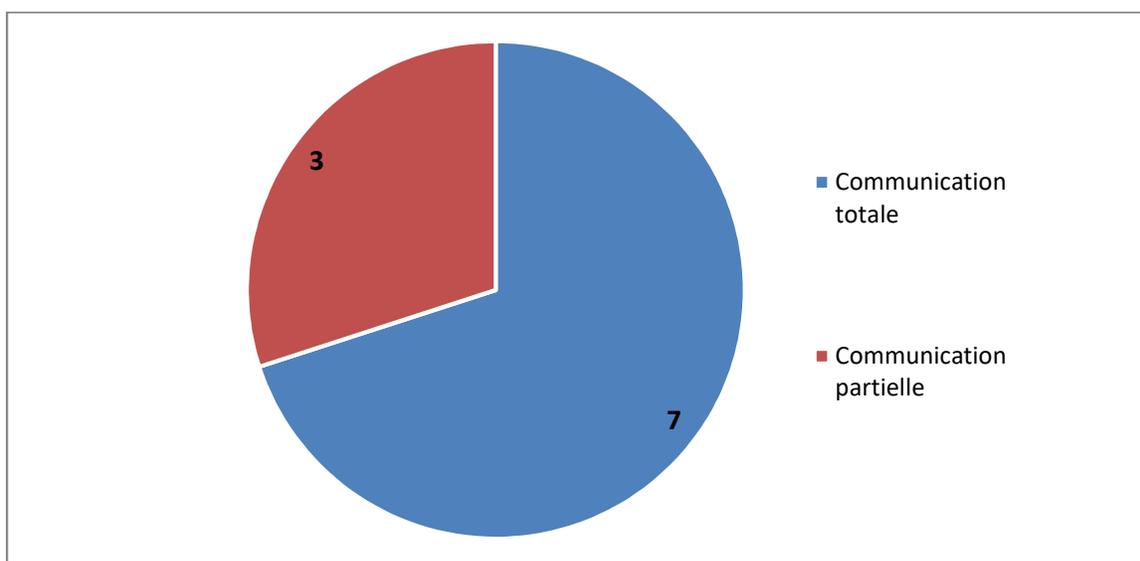


Figure 9 : Résultats des demandes de consultation au sujet de l'accès à l'information (2019-2020)



Sur les 10 demandes de consultation au sujet de l'accès à l'information reçues en 2020-2021, 7 demandes ont été entièrement communiquées et 3 a été communiquées en partie.

4.8 Incidence de la COVID-19

Du 16 mars 2020 au 31 mars 2021, le CRSNG a connu une période sans précédent de défis opérationnels causés par la pandémie de COVID-19.

L'équipe du CRSNG chargée de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels a commencé à travailler à domicile le 17 mars 2020. Le traitement des demandes d'accès à l'information a été perturbé par la transition au télétravail. Au départ, les membres de l'équipe du CRSNG chargée de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels n'avaient pas accès à distance au logiciel spécialisé de traitement des demandes de d'accès à l'information ou aux autres ressources dont ils disposent à l'administration centrale. Même lorsque l'accès complet au logiciel d'AIPRP spécialisé a été établi quelques semaines plus tard, les difficultés liées au télétravail ont continué de compliquer le traitement des dossiers. L'accès entièrement à distance a conduit à une incapacité à traiter les documents papier et les dossiers d'autorisation secrète.

De plus, étant donné que les employés du CRSNG n'avaient plus accès à la salle de courrier entièrement fonctionnelle depuis le 16 mars 2020, l'organisme n'a pas été en mesure de recevoir de consultations ou de demandes de renseignements personnels par la poste ou par messagerie ni d'envoyer des documents par la poste ou par messagerie. Le CRSNG est en train d'acquiescer les services de « E-Post » ou « Extranet ».

Pour remédier à la situation, le CRSNG a donné, aux employés et aux fournisseurs qui en avaient besoin dans le cadre de leur travail, un accès à distance au courrier électronique, à un logiciel spécialisé de traitement des demandes d'accès à l'information et à divers autres outils électroniques. L'équipe chargée de l'AIPRP s'est réunie régulièrement par téléconférence ou vidéoconférence pendant cette période. De plus, un message automatique a été créé pour la boîte électronique destinée à recevoir les demandes d'AIPRP afin que les clients du CRSNG soient informés des retards possibles en raison de la pandémie de COVID-19.

5. Surveillance et activités connexes

Le Bureau de l'AIPRP distribue chaque semaine à la haute direction un rapport d'état portant sur toutes les demandes d'accès à l'information.

Il utilise le logiciel AccessPro Suite pour surveiller le délai de traitement des demandes d'accès à l'information, les mesures menées à bien, le niveau d'effort et la complexité de chaque demande.

5.1 Examen informel de l'information

Tout au long de l'exercice, le Bureau de l'AIPRP fournit des conseils et aide les employés d'autres divisions en examinant divers documents, comme les réponses

aux questions parlementaires et les ébauches de rapports d'audit, d'évaluation et de sécurité.

5.2 Droits

En vertu de la LAI, des droits peuvent être exigés pour certaines activités de traitement des demandes officielles. Des droits ont été perçus dans le cas de 32 demandes, soit un total de 160\$. Le Bureau de l'AIPRP a renoncé aux droits dans le cas de 3 demandes, soit la somme de 15 \$ qui n'a pas été recueillie.

5.3 Coûts

Pour l'exercice visé par le présent rapport, le coût total des salaires, biens et services professionnels associés au programme d'AI s'élevait à 219,448 \$. Cette somme représente une augmentation de 20,3 % par rapport à 174 947 \$ en 2019-2020, est-elle est plus élevée que 2018-2019 (209 095 \$).

5.4 Formation

Le Bureau de l'AIPRP a offert une formation générale et sur demande au sujet des dispositions de la LAI et de ses répercussions sur les programmes et les initiatives du CRSNG.

5.5 Initiatives et projets (achevés ou en cours)

Le 21 juin 2019, le projet de loi C -58 a modifié la *Loi sur l'accès à l'information* pour exiger la publication du titre et du numéro de référence de chaque note préparée à l'intention de l'administrateur général par une institution fédérale. Le CRSNG a continué de publier les titres des notes chaque mois dans le délai imparti de 30 jours.

5.6 Info Source, information accessible au public et centres de demande de renseignements

Info Source est une série de publications renfermant de l'information sur le gouvernement du Canada et ses activités de collecte de données. Elle vise à aider le public à avoir accès à l'information gouvernementale et à exercer ses droits en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et de la *Loi sur l'accès à l'information*. En 2020-2021, le CRSNG n'a apporté aucune modification à sa page *Info Source*.

Le site Web détaillé du CRSNG fournit de l'information sur ses politiques, ses programmes, sa structure organisationnelle et ses personnes-ressources. Conformément à la politique fédérale sur la divulgation proactive, le site Web du CRSNG donne l'accès aux évaluations internes et à des vérifications internes.

Le CRSNG communique aussi de manière proactive de l'information dans le site Web Gouvernement ouvert du gouvernement fédéral. L'équipe du CRSNG chargée de l'AIPRP a participé à la publication mensuelle des sommaires des

demandes d'accès à l'information. En outre, l'équipe responsable de l'AIPRP a effectué le caviardage des documents avant la publication du cahier de transition préparé à l'intention du nouveau président du CRSNG. Parmi les renseignements que le CRSNG communique régulièrement de manière proactive, mentionnons ceux qui ont trait aux subventions accordées, aux contrats du gouvernement fédéral et aux frais de déplacement, d'accueil et de conférence.

Le site Web du CRSNG comporte une page sur l'AIPRP qui fournit des renseignements généraux sur la LAI, la façon de présenter une demande précise et les coordonnées des personnes-ressources. Il fournit des liens menant à d'autres sources, notamment *Info Source*, les rapports annuels et les résumés des demandes d'accès à l'information traitées (dans la page Gouvernement ouvert).

5.7 Défis

5.7.1 Demandes reportées

En 2020-2021, le CRSNG avait un arriéré de 7 dossiers reportés de l'exercice précédent. 8 dossiers ont été reportés à l'exercice 2021-2022. En 2020-2021, le CRSNG a fermé 29 des 36 nouvelles demandes reçues. Un total de 1 demande de 2020-2021 et 7 demandes de 2018-2019 ont été reportées à l'exercice 2021-2022.

Le CRSNG dispose de ressources limitées en matière d'AIPRP et a dû établir les priorités opérationnelles et demander des prorogations suffisantes. En outre, le CRSNG aide un demandeur à peaufiner sa demande quand celle-ci génère un volume élevé de documents nécessitant des caviardages détaillés et complexes.

5.7.2 Ressources humaines

Selon les estimations, les ressources humaines affectées expressément à l'accès à l'information pour la période visée par le présent rapport se chiffrent à 1,645 ETP, soit une augmentation de plus de 0,92 % par rapport à 1,63 ETP pour l'exercice précédent 2019-2020. Sur ce 1,645 ETP, 0,845 était assuré par des employés à temps plein, 0,7 par des consultants et du personnel d'agence et 0,1 par des employés à temps partiel ou occasionnels.

Au cours de la période visée par le présent rapport, le CRSNG a continué d'éprouver des difficultés au chapitre du roulement du personnel. Le CRSNG a alloué les ressources financières nécessaires, mais il n'a pas été en mesure de trouver un candidat approprié pour doter le poste de coordonnateur de l'AIPRP de façon permanente. Le CRSNG a recruté un nouveau gestionnaire de l'AIPRP/ la gouvernance et a amorcé le processus de recruter à l'interne un nouvel agent de l'AIPRP. Le candidat interne retenu suivra une formation sur l'AIPRP, en plus d'autres tâches.

5.7.3 Complexité des dossiers

La nature de l'organisation et des dossiers d'accès à l'information est tout à fait unique au gouvernement. La complexité des dossiers d'accès à l'information est particulièrement manifeste dans ceux demandant des documents se rapportant aux subventions et aux bourses du CRSNG. Ces documents renferment des renseignements personnels détaillés (p. ex., curriculum vitæ) et de l'information scientifique, financière et concurrentielle confidentielle sur les candidats, leurs partenaires (d'autres chercheurs ou entreprises de R et D) et des pairs évaluateurs bénévoles. Pour traiter ces dossiers, il a fallu consulter plusieurs tiers au sein du gouvernement et à l'extérieur (c'est-à-dire les professeurs d'université et de collège, leur établissement, les entreprises partenaires, etc.). Étant donné les renseignements personnels et concurrentiels sensibles détenus par le CRSNG et les divers parties et intérêts concernés, le personnel doit faire preuve de diligence en protégeant l'information qui n'appartient pas au domaine public et dont la communication pourrait nuire à l'avantage concurrentiel d'un individu, d'un établissement ou d'une entreprise.

6. Plaintes et audits

6.1 Nombre et nature des plaintes

Les candidats ont le droit de déposer une plainte auprès du Commissariat à l'information du Canada au sujet de toute question se rapportant au traitement d'une demande.

Au cours de la période visée par le rapport, 5 dossiers de plainte étaient actifs; 2 dossiers ont été créés en 2020-2021 et 3 ont été reportés de 2016-2019. À la fin de l'exercice, le CRSNG attendait des réponses du Commissariat à l'information du Canada concernant 1 dossier de plainte et travaillait à l'élaboration d'une réponse au Commissariat au sujet de trois dossiers. 1 dossier a été résolu comme n'étant pas bien fondé.

Il est 1 « Section 44 » appel devant la Cour fédérale en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* pendant la période visée par le rapport, soit 2020-2021.

6.2 Audits

Le CRSNG a eu 0 audits de la sécurité physique été réalisés pendant la période visée par le présent rapport.

Annexe A - Instrument de délégation

OFFICIAL DOCUMENT

**NATURAL SCIENCES AND
ENGINEERING RESEARCH COUNCIL OF
CANADA**

DELEGATION OF AUTHORITY

***ACCESS TO INFORMATION ACT AND
PRIVACY ACT***

I, the President of the Natural Sciences and Engineering Research Council of Canada, pursuant to Section 95(1) of the *Access to Information Act* and section 73(1) of the *Privacy Act*, hereby authorize employees of the Natural Sciences and Engineering Research Council of Canada, whose positions are set out in the attached Schedule, to carry out those of my powers, duties or functions under the Acts that are set in the Schedule in relation to those positions.

Dated at Ottawa

This ____ day of _____

DOCUMENT OFFICIEL

**CONSEIL DE RECHERCHES EN
SCIENCES NATURELLES ET EN
GÉNIE DU CANADA**

DÉLÉGATION DE POUVOIRS

***LOI SUR L'ACCÈS À
L'INFORMATION ET LOI SUR LA
PROTECTION DES
RENSEIGNEMENTS
PERSONNELS***

En ma qualité de président du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada et conformément à l'article 95(1) de la *Loi sur l'accès à l'information* et à l'article 73(1) de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, j'autorise par la présente les employés du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada dont les postes sont indiqués dans l'annexe ci-jointe à exécuter ces attributions en vertu des lois précisées dans l'annexe visant ces postes.

Fait à Ottawa

Ce ____ jour de _____

Alejandro Adem
(President/Président)

Natural Sciences and Engineering Research Council of Canada/
Conseil de recherche en sciences naturelles et génie du Canada

Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada

Délégation		Titre des postes				
		Président	VP-CAGI	DE-PPO	Secrétaire du Conseil	Gestionnaire AIPRP & Gouvernance
Description	Disposition	1	2	3	4	5
<i>Loi sur l'accès à l'information</i>						
Responsable de l'institution fédérale	4(2.1)	oui	oui	oui	oui	oui
Notification lorsqu'il y a communication	7	oui	oui	oui	oui	oui
Transmission de la demande	8(1)	oui	oui	oui	oui	oui
Prorogation du délai	9(1)	oui	oui	oui	oui	oui
Avis au Commissaire concernant la prorogation	9(2)	oui	oui	oui	oui	oui
Versement de frais supplémentaires	11(2)	oui	oui	oui	oui	oui
Versement de frais pour document informatisé	11(3)	oui	oui	oui	oui	oui
Acompte	11(4)	oui	oui	oui	oui	oui
Avis concernant le versement	11(5)	oui	oui	oui	oui	oui
Dispense ou remboursement de frais	11(6)	oui	oui	oui	oui	oui
Traduction	12(2)(b)	oui	oui	oui	oui	non
Transfert sur un support de substitution	12(3)(b)	oui	oui	oui	oui	non
Renseignements confidentiels	13	oui	oui	oui	oui	non
Refus de divulgation – affaires fédérales-provinciales	14	oui	oui	oui	oui	non
Refus de divulgation – affaires internationales et défense	15(1)	oui	oui	oui	oui	non

Délégation		Titre des postes				
		Président	VP-CAGI	DE-PPO	Secrétaire du Conseil	Gestionnaire AIPRP & Gouvernance
Description	Disposition	1	2	3	4	5
Refus de divulgation – application de la loi et enquête	16(1)	oui	oui	oui	oui	non
Refus de divulgation – méthodes de protection	16(2)	oui	oui	oui	oui	non
Refus de divulgation – fonctions de police provinciale ou municipales	16(3)	oui	oui	oui	oui	non
Refus de divulgation – Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d’actes répréhensibles	16.5	oui	oui	oui	oui	non
Refus de divulgation – sécurité des individus	17	oui	oui	oui	oui	non
Refus de divulgation – intérêts économiques du Canada	18	oui	oui	oui	oui	non
Refus de divulgation – renseignements personnels d’un tiers	19(1)	oui	oui	oui	oui	oui
Divulgation de renseignements personnels	19(2)	oui	oui	oui	oui	oui
Refus de divulgation – renseignements de tiers	20(1)	oui	oui	oui	oui	oui
Divulgation des méthodes pour les essais	20(2) & (3)	oui	oui	oui	oui	oui
Divulgation des renseignements d’un tiers	20(5)	oui	oui	oui	oui	oui
Divulgation dans l’intérêt public	20(6)	oui	oui	oui	non	non

Délégation		Titre des postes				
		Président	VP-CAGI	DE-PPO	Secrétaire du Conseil	Gestionnaire AIPRP & Gouvernance
Description	Disposition	1	2	3	4	5
Refus de divulgation – avis, etc.	21	oui	oui	oui	oui	non
Refus de divulgation – examens et vérifications	22	oui	oui	oui	oui	oui
Vérifications internes	22.1	oui	oui	oui	oui	non
Refus de divulgation – secret professionnel des avocats	23	oui	oui	oui	oui	oui
Refus de divulgation – renseignements interdits	24(1)	oui	oui	oui	oui	oui
Divulgation de prélèvements	25	oui	oui	oui	oui	oui
Refus de divulgation – pour publication	26	oui	oui	oui	oui	oui
Avis aux tiers	27(1)	oui	oui	oui	oui	oui
Prorogation du délai	27(4)	oui	oui	oui	oui	oui
Avis concernant la divulgation des renseignements de tiers	28(1)	oui	oui	oui	oui	oui
Observations écrites	28(2)	oui	oui	oui	oui	oui
Divulgation du document	28(4)	oui	oui	oui	oui	oui
Divulgation sur recommandation du Commissaire	29(1)	oui	oui	oui	oui	oui
Avis au tiers	33	oui	oui	oui	oui	oui
Droit de présenter des observations	35(2)	oui	oui	oui	oui	oui
Divulgation accordée	37(4)	oui	oui	oui	oui	oui
Avis au tiers concernant le recours à la Cour	43(1)	oui	oui	oui	oui	oui
Avis à la personne qui a fait la demande	44(2)	oui	oui	oui	oui	oui

Délégation		Titre des postes				
		Président	VP-CAGI	DE-PPO	Secrétaire du Conseil	Gestionnaire AIPRP & Gouvernance
Description	Disposition	1	2	3	4	5
Règles spéciales pour l'audition	52(2)(b)	oui	oui	oui	oui	oui
Présentation d'arguments en l'absence d'une partie	52(3)	oui	oui	oui	oui	oui
Rapport annuel des institutions fédérales	94	oui	oui	oui	oui	non
<i>Règlements sur l'accès à l'information</i>						
Frais de recherche et de préparation	7(2)	oui	oui	oui	oui	oui
Coût de production et de programmation	7(3)	oui	oui	oui	oui	oui
Accès aux documents	8	oui	oui	oui	oui	oui
Restrictions applicables au support	8.1	oui	oui	oui	oui	oui

**Annexe B – Rapport statistique annuel de 2020-2021 concernant
la Loi sur l'accès à l'information**



Rapport statistique sur la Loi sur l'accès à l'information

Nom de l'institution: Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada

Période d'établissement de rapport : 2020-04-01 au 2021-03-31

Section 1 – Demandes en vertu de la Loi sur l'accès à l'information

1.1 Nombre de demandes

	Nombre de demandes
Reçues pendant la période d'établissement de rapport	36
En suspens à la fin de la période d'établissement de rapport précédente	7
Total	43
Fermées pendant la période d'établissement de rapport	35
Reportées à la prochaine période d'établissement de rapport	8

1.2 Source des demandes

Source	Nombre de demandes
Médias	2
Secteur universitaire	12
Secteur commercial (secteur privé)	17
Organisation	0
Public	5
Refus de s'identifier	0
Total	36

1.3 Demandes informelles

Délai de traitement							Total
1 à 15 Jours	16 à 30 Jours	31 à 60 Jours	61 à 120 Jours	121 à 180 Jours	181 à 365 Jours	Plus de 365 Jours	
0	0	2	0	0	0	0	2

Remarque : Toutes les demandes documentées comme étant « traitées de façon informelle » seront désormais indiquées dans cette section seulement.

Section 2 – Motifs pour ne pas donner suite à une demande

	Nombre de demandes
En suspens depuis la période d'établissement de rapports précédente	0
Envoyées pendant la période d'établissement de rapports	0
Total	0
Approuvées par la commissaire à l'information pendant la période d'établissement de rapports	0
Refusées par la commissaire à l'information au cours de la période d'établissement de rapports	0
Reportées à la prochaine période d'établissement de rapports	0

Section 3 – Demandes fermées pendant la période d'établissement de rapports

3.1 Disposition et délai de traitement

Disposition	Délai de traitement							Total
	1 à 15 jours	16 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 120 jours	121 à 180 jours	181 à 365 jours	Plus de 365 jours	
Communication totale	0	0	1	0	0	0	0	1
Communication partielle	1	3	0	0	2	9	1	16
Exception totale	0	0	1	0	0	0	0	1
Exclusion totale	0	0	0	0	0	0	0	0
Aucun document n'existe	3	1	0	1	1	0	0	6
Demande transférée	1	0	0	0	0	0	0	1
Demande abandonnée	1	1	6	1	0	1	0	10
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0	0	0	0	0
Refus d'agir avec l'approbation du commissaire à l'information	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	6	5	8	2	3	10	1	35

3.2 Exceptions

Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes
13(1)a)	0	16(2)	7	18(a)	0	20.1	0
13(1)b)	0	16(2)a)	0	18(b)	0	20.2	0
13(1)c)	1	16(2)b)	0	18(c)	0	20.4	0
13(1)d)	0	16(2)c)	1	18(d)	0	21(1)a)	0
13(1)e)	0	16(3)	0	18.1(1)a)	0	21(1)b)	1
14	0	16.1(1)a)	0	18.1(1)b)	0	21(1)c)	0
14(a)	0	16.1(1)b)	0	18.1(1)c)	0	21(1)d)	0
14(b)	0	16.1(1)c)	0	18.1(1)d)	0	22	0
15(1)	0	16.1(1)d)	0	19(1)	16	22.1(1)	0
15(1) - A.I.*	0	16.2(1)	0	20(1)a)	0	23	0
15(1) - Déf.*	0	16.3	0	20(1)b)	15	23.1	0
15(1) - A.S.*	0	16.31	0	20(1)b.1)	0	24(1)	0
16(1)a)(i)	0	16.4(1)a)	0	20(1)c)	20	26	0
16(1)a)(ii)	0	16.4(1)b)	0	20(1)d)	0		
16(1)a)(iii)	0	16.5	0				
16(1)b)	0	16.6	0				
16(1)c)	0	17	0				
16(1)d)	0						

*A.I. : Affaires internationales Déf. : Défense du Canada A.S. : Activités subversives

3.3 Exclusions

Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes
68a)	0	69(1)	0	69(1)g) re a)	0
68b)	0	69(1)a)	0	69(1)g) re b)	0
68c)	0	69(1)b)	0	69(1)g) re c)	0
68.1	0	69(1)c)	0	69(1)g) re d)	0
68.2a)	0	69(1)d)	0	69(1)g) re e)	0
68.2b)	0	69(1)e)	0	69(1)g) re f)	0
		69(1)f)	0	69.1(1)	0

3.4 Support des documents communiqués

Papier	Électronique	Autres
0	17	0

3.5 Complexité

3.5.1 Pages pertinentes traitées et communiquées

Nombre de pages traitées	Nombre de pages communiquées	Nombre de demandes
2013	1843	28

3.5.2 Pages pertinentes traitées et communiquées en fonction de l'ampleur des demandes

Disposition	Moins de 100 pages traitées		101 à 500 pages traitées		501 à 1 000 pages traitées		1 001 à 5 000 pages traitées		Plus de 5 000 pages traitées	
	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées
Communication totale	1	20	0	0	0	0	0	0	0	0
Communication partielle	11	444	4	707	1	668	0	0	0	0
Exception totale	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Demande abandonnée	10	4	0	0	0	0	0	0	0	0
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Refus d'agir avec l'approbation du commissaire à l'information	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	23	468	4	707	1	668	0	0	0	0

3.5.3 Autres complexités

Disposition	Consultation requise	Estimation des frais	Avis juridique	Autres	Total
Communication totale	0	0	0	0	0
Communication partielle	5	0	1	0	6
Exception totale	1	0	0	0	1
Exclusion totale	0	0	0	0	0
Demande abandonnée	8	0	0	0	8
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0	0
Refus d'agir avec l'approbation du commissaire à l'information	0	0	0	0	0
Total	14	0	1	0	15

3.6 Demandes fermées

3.6.1 Nombre de demandes fermées dans les délais prévus par la loi

	Demandes fermées dans les délais prévus par la loi
Nombre de demandes fermées dans les délais prévus par la loi	11
Pourcentage des demandes fermées dans les délais prévus par la loi (%)	31.4

3.7 Présomptions de refus

3.7.1 Motifs du non-respect des délais prévus par la loi

Nombre de demandes fermées au-delà des délais prévus par la loi	Motif principal			
	Entrave au fonctionnement / Charge de travail	Consultation externe	Consultation interne	Autre
24	12	11	1	0

3.7.2 Demandes fermées au-delà des délais prévus par la loi (y compris toute prolongation prise)

Nombre de jours de retard au-delà des délais prévus par la loi	Nombre de demandes fermées au-delà des délais prévus par la loi où aucune prolongation n'a été prise	Nombre de demandes fermées au-delà des délais prévus par la loi où une prolongation a été prise	Total
1 à 15 jours	1	2	3
16 à 30 jours	1	4	5
31 à 60 jours	0	1	1
61 à 120 jours	3	1	4
121 à 180 jours	1	1	2
181 à 365 jours	5	3	8
Plus de 365 jours	0	1	1
Total	11	13	24

3.8 Demandes de traduction

Demandes de traduction	Acceptées	Refusées	Total
De l'anglais au français	0	0	0
Du français à l'anglais	0	0	0
Total	0	0	0

Section 4: Prorogations

4.1 Motifs des prorogations et disposition des demandes

Disposition des demandes où le délai a été prorogé	9(1)a Entrave au fonctionnement	9(1)b Consultation		9(1)c Avis à un tiers
		Article 69	Autres	
Communication totale	1	0	0	0
Communication partielle	15	0	5	0
Exception totale	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0
Aucun document n'existe	3	0	1	1
Demande abandonnée	10	0	8	1
Refus d'agir avec l'approbation du commissaire à l'information	0	0	0	0
Total	29	0	14	2

4.2 Durée des prorogations

Durée des prorogations	9(1)a Entrave au fonctionnement	9(1)b Consultation		9(1)c Avis à un tiers
		Article 69	Autres	
30 jours ou moins	0	0	0	0
31 à 60 jours	0	0	0	0
61 à 120 jours	11	0	1	0
121 à 180 jours	17	0	12	2
181 à 365 jours	1	0	1	0
Plus de 365 jours	0	0	0	0
Total	29	0	14	2

Section 8: Plaintes et enquêtes

Article 32 Avis d'enquête	Article 30(5) Cessation de l'enquête	Article 35 Présenter des observations	Article 37 Compte rendus de conclusion reçus	Article 37 Compte rendus de conclusion contenant des recommandations émis par la Commissaire de l'information	Article 37 Compte rendus de conclusion contenant des ordonnances émis par la Commissaire de l'information
1	0	0	0	0	0

Section 9: Recours judiciaire**9.1 Recours judiciaires sur les plaintes reçues avant le 21 juin 2019 et au-delà**

Article 41 (avant 21 juin 2019)	Article 42	Article 44
0	0	0

9.2 Recours judiciaires sur les plaintes reçues après le 21 juin 2019

Article 41 (après 21 juin 2019)				
Plaignant (1)	Institution (2)	Tier (3)	Commissaire à la protection de la vie privée (4)	Total
0	0	0	0	0

Section 10: Ressources liées à la Loi sur l'accès à l'information**10.1 Coûts**

Dépenses		Montant
Salaires		\$91,493
Heures supplémentaires		\$0
Biens et services		\$127,955
• Contrats de services professionnels	\$127,060	
• Autres	\$895	
Total		\$219,448

10.2 Ressources humaines

Ressources	Années-personnes consacrées aux activités liées à l'accès à l'information
Employés à temps plein	0.845
Employés à temps partiel et occasionnels	0.100
Employés régionaux	0.000
Experts-conseils et personnel d'agence	0.700
Étudiants	0.000
Total	1.645

Remarque : Entrer des valeurs à deux décimales.

Rapport statistique supplémentaire sur la *Loi sur l'accès à l'information* et la *Loi sur la protection des renseignements personnels*

Nom de l'institution : Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada

Période d'établissement 2020-04-01 to 2021-03-31

Section 1 : Capacité de recevoir des demandes d'AIPRP

Indiquez le nombre de semaines pendant lesquelles votre institution a pu recevoir des demandes d'AIPRP par les différents canaux.

	Nombre de semaines
En mesure de recevoir des demandes par la poste	25
En mesure de recevoir des demandes par courriel	52
En mesure de recevoir des demandes en moyen d'un service de demande numérique	52

Section 2 : Capacité de traiter les dossiers

2.1 Indiquez le nombre de semaines pendant lesquelles votre institution a pu traiter des documents papier dans différents niveaux de classification.

	Ne peut pas traiter	Peut traiter en partie	Peut traiter en totalité	Total
Documents papiers non classifiés	52	0	0	52
Documents papiers Protégé B	52	0	0	52
Documents papiers Secret et Très secret	52	0	0	52

2.2 Indiquez le nombre de semaines pendant lesquelles votre institution a pu traiter des documents électroniques dans différents niveaux de classification.

	Ne peut pas traiter	Peut traiter en partie	Peut traiter en totalité	Total
Documents électroniques non classifiés	0	4	48	52
Documents électroniques Protégé B	0	4	48	52
Documents électroniques Secret et Très secret	52	0	0	52